

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4036>



# Réforme de l'évaluation : les enseignants du lycée Pontus de Chalon disent non !

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Dans les établissements (S1) -



Publication date: dimanche 20 février 2011

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

## Déclaration des enseignants

# Séance du Conseil d'administration du jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011

Le Ministère vient de transmettre aux organisations syndicales les textes d'un projet de modification radicale des modalités d'évaluation des personnels enseignants.

Les deux documents de travail, un projet de décret et un projet d'arrêté, donnent à penser, malgré une modification récente, que les textes définitifs qui confient l'évaluation des enseignants du second degré aux seuls chefs d'établissement sont prêts.

Le projet de décret indique que les cadences d'avancement existantes (au grand choix, au choix, à l'ancienneté) seraient remplacées par un système à deux vitesses : tous les enseignants avanceraient à l'ancienneté, rythme le plus lent, mais alors que tout avancement accéléré faisait suite jusqu'à présent à un bon rapport d'inspection, avant une harmonisation à l'échelle académique pour les enseignants certifiés ou nationale pour les enseignants agrégés, le nouveau système attribuerait à quelques agents des mois de réduction d'ancienneté, à la discrétion du seul chef d'établissement.

Le projet d'arrêté confie au chef d'établissement un entretien d'évaluation effectué tous les trois ans avec tous les personnels enseignants : seront évaluées « [la] capacité à faire progresser chaque élève ; les compétences dans [la] discipline ou [les] domaines d'apprentissage ; [la] pratique professionnelle dans l'action collective de l'école ou de l'établissement, en lien avec les parents d'élève et les partenaires ; la qualité du cadre de travail afin qu'il soit propice aux apprentissages et au partage des valeurs de la République, notamment le respect mutuel et l'égalité entre tous les élèves. »

Le projet prévoit aussi une évaluation interne par des responsables disciplinaires nommés dans chaque établissement sur des critères non précisés : on imagine aisément dès aujourd'hui que la mise en place d'une telle mesure est porteuse d'un empoisonnement des relations entre collègues d'une même discipline.

Enfin, il n'est pas inutile de signaler que le processus d'évaluation prendrait appui sur la démarche d'auto-évaluation de l'enseignant reçu par le chef d'établissement ou son adjoint.

Toutes les dispositions décrites, si les textes sont signés, seront appliquées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 pour le processus d'évaluation et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour les entretiens professionnels.



## Réforme de l'évaluation : les enseignants du lycée Pontus de Chalon disent non !

---

Nous, enseignants du Lycée Pontus-de-Tyard, considérons que le nouveau dispositif ne garantira pas plus de justice que le système d'avancement actuel mais qu'il a simplement pour objectif de davantage soumettre l'enseignant à son supérieur hiérarchique direct. Un tel dispositif provoquerait un climat détestable qui mettrait à mal le travail d'équipe nécessaire à la réussite des élèves. Oui, il faut une évolution du système d'évaluation mais évolution doit d'abord rimer avec amélioration.

La fin de la double évaluation reviendrait à reléguer au dernier plan le travail en classe avec les élèves. Ce qui deviendrait de fait premier, ce n'est plus la capacité des enseignants à faire acquérir autant de savoirs que de compétences aux élèves mais tout ce qui est périphérique à l'acte d'enseigner. Le cœur même du métier des enseignants serait minimisé car un chef d'établissement ne peut prétendre avoir la capacité d'évaluer le travail pédagogique concret des enseignants dans leur discipline.

Les enseignants du lycée Pontus-de-Tyard sont donc prêts à se mobiliser pour s'opposer à cette nouvelle réforme jugée choquante et dégradante.

**S**yndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré



**Fédération Syndicale Unitaire**